



# Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente auprès de l'OMC

## Editorial : « OMC : l'heure des choix »

Avril-Mai 2022

N° 04-05

Editorial  
p.1

Négociations  
multilatérales  
p.2

Négociations  
plurilatérales  
P.3

Activités  
régulières de  
l'Organisation  
p.4

Autres activités  
de  
l'organisation  
p.6

Autres activités  
de la France à  
l'OMC  
p.8

Calendrier de  
l'OMC  
p.8-10

Reportée en raison de la vague Omicron fin 2021, la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC est confirmée du 12 au 15 juin prochain à Genève. Elle se tiendra dans un contexte particulièrement crucial : pour l'OMC d'abord, confrontée à des difficultés récurrentes, mais aussi pour l'économie mondiale qui doit faire face aux conséquences désastreuses de la guerre d'agression russe en Ukraine, après celles de la pandémie de Covid-19, et au risque de fragmentation géo-économique du monde.

Conformément au mandat donné à l'OMC par les Nations Unies (objectif de développement durable 14.6), un projet d'accord visant à interdire les subventions contribuant à la surpêche est sur le point d'aboutir. Sa finalisation enverrait un signal fort de mobilisation en faveur du développement durable et de la lutte contre les subventions abusives. Beaucoup à Genève estiment qu'il s'agit de la dernière chance de conclure ces négociations engagées en ... 2001.

L'OMC n'est pas restée inactive pendant la pandémie, avec ses rapports réguliers sur le suivi des mesures commerciales liées à la Covid-19 et les efforts de la directrice générale Mme Ngozi OKONJO-IWEALA pour organiser le dialogue avec les producteurs de vaccins. Pour aller plus loin, les membres négocient une réponse globale de l'OMC à la Covid-19 et aux futures pandémies, dans deux directions : des engagements pour plus de transparence, moins de restrictions aux exportations et plus facilitation du commerce dans le domaine des biens médicaux ; en réponse aux demandes de l'Afrique du Sud et des PED, des clarifications des règles existantes de l'accord ADPIC<sup>1</sup> permettant à ces pays d'autoriser leurs producteurs à produire des vaccins Covid-19 sans l'autorisation du détenteur de brevet, tout en veillant à préserver l'efficacité du cadre général de la propriété intellectuelle (qui a permis l'émergence en un temps record de nombreux vaccins). L'UE sera avec d'autres particulièrement vigilante sur ce dernier point essentiel pour l'innovation.

La poursuite des négociations agricoles à l'OMC reste très peu consensuelle et n'ira probablement pas au-delà de la définition d'un programme de travail pour les années à venir. Mais la menace d'une crise alimentaire, considérablement accentuée par l'agression russe en Ukraine, devrait conduire les membres de l'OMC à rappeler le rôle positif du commerce pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale et à renforcer la transparence sur les mesures commerciales impactant les marchés mondiaux.

Autres sujets importants, l'UE et de nombreux membres entendent initier en juin un processus de réforme de l'OMC, pour renforcer ses trois fonctions de négociation, gestion des accords existants et règlement des différends. De façon moins consensuelle, ils souhaitent obtenir une prolongation du moratoire de 1998 sur les droits de douane relatifs aux transactions électroniques et inviter l'OMC à mieux intégrer les préoccupations liées au développement durable.

Aucun de ces sujets n'est aujourd'hui stabilisé et le risque d'échec est réel. Il appartient aux membres de se mobiliser pour le conjurer et envoyer un signal de confiance dans le système commercial multilatéral.

### Réunion du comité agriculture en session extraordinaire - 19 mai 2022

Lors de cette réunion, les membres ont pour la plupart souligné que la crise alimentaire actuelle renforçait l'importance d'un accord agricole à la CM12.

Pour plusieurs pays en développement (Chine, Inde, groupe africain, PMA), cette crise rend d'autant plus urgente une solution pour les programmes de stockage public. Elle justifie également un accroissement de leurs marges de manœuvre pour le développement et la protection de leur agriculture (boîte développement, mécanisme de sauvegarde spécial).

Si la plupart des pays développés reconnaissent l'importance de la crise et la légitimité de ces demandes concernant les programmes de stockage public, la question de la sécurité alimentaire doit être analysée dans un cadre plus global: maintien d'un marché ouvert et amélioration de la transparence et travail à plus long terme sur la poursuite de la réforme agricole. La crise ne peut notamment justifier le développement sans contraintes de mesures distorsives (programmes de stockage public).

Aussi pour de nombreux membres (pays développés, groupe de Cairns), la réponse à la crise alimentaire doit tout d'abord passer par un renforcement de la transparence, le maintien de marchés ouverts (éviter les mesures de restriction à l'exportation et respecter les obligations de notifications) et un engagement à exonérer le programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation.

L'amélioration de la sécurité alimentaire passe aussi par la poursuite de la réforme agricole prévue à l'article 20 de

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

### Réunions de négociations sur les aides à la pêche mai 2022

Le Président du groupe de négociation sur les aides à la pêche a organisé les semaines des 16 mai et 30 mai des réunions en petits groupes. Ces réunions avaient pour objectif de poursuivre les négociations sur les sujets où les désaccords restent importants en vue de la parvenance à un nouveau texte d'accord avant la conférence ministérielle des 13-15 juin.

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

### Conseil des ADPIC : poursuite des discussions sur la réponse de l'OMC à la pandémie de Covid-19

Face à l'impasse des discussions au sein du Conseil ADPIC sur la demande indo-sud-africaine de dérogation aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins et autres produits pharmaceutiques liés à la pandémie de Covid-19, **la DG de l'OMC a lancé fin 2021 des discussions informelles à haut niveau (ministres et Vice-président de la Commission européenne) avec l'UE, les Etats-Unis, l'Inde et l'Afrique du sud (processus dit de la « quadrilatérale ») pour tenter de dépasser les divergences existantes et obtenir un compromis acceptable sur la propriété intellectuelle.**

l'accord agricole. Pour le groupe de Cairns, il s'agirait notamment de réduire les soutiens internes distorsifs et d'améliorer l'accès au marché. L'UE et le G10 considèrent que la faible progression des négociations ne permet pas d'envisager autre chose qu'un programme de travail sur la réduction des soutiens internes distorsifs et les programmes de stockage public. Les Etats-Unis insistent sur le rôle de la recherche et de l'innovation pour le développement d'une agriculture plus résiliente aux chocs.

A noter une intervention vigoureuse de l'Inde pour défendre le rôle de ses stocks publics dans le cadre de la crise actuelle. Elle a par ailleurs nié d'éventuels impacts sur la volatilité des marchés de ses mesures récentes de restrictions aux exportations. L'absence de transparence des marchés (contrats des exportateurs...) est selon elle la cause première de cette volatilité.

Suite à cette réunion qui a clairement montré le maintien de fortes divergences entre les membres et leurs difficultés à s'accorder sur un texte commun, la Directrice Générale et la Présidente ont organisé des réunions en petits groupes (green room). Ces réunions ont permis de discuter d'un texte de négociation plus bref et limitant les propositions pour la plupart des sujets à un programme de travail en vue d'un résultat à la CM13. Ce projet ainsi qu'un projet de déclaration sur la sécurité alimentaire et un projet sur le programme alimentaire mondial a été diffusé aux membres le 31 mai. Ces textes sont discutés lors d'une réunion du COASS le 1<sup>er</sup> juin.

Des informations obtenues, il apparaît que si les divergences restent importantes, les membres se sont montrés plus constructifs que dans les réunions précédentes.

Le président du groupe de négociation fournira le 2 juin un bilan de ces réunions.

Le texte de compromis issu de ces consultations quadrilatérales prévoit **un cadre très simplifié d'octroi de licences obligatoires par le biais d'un mécanisme temporaire d'autorisation gouvernementale** permettant, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, d'utiliser des brevets pour produire des vaccins contre le Covid-19 sans le consentement de leurs détenteurs. Les autres produits de santé – médicaments, diagnostics – ne sont pas couverts par ce mécanisme. Le critère retenu pour bénéficier de ce mécanisme (être un pays en développement ayant exporté moins de 10% des

exportations mondiales de doses de vaccins covid-19 en 2021) exclut de fait la Chine et permet à l'Inde et l'Afrique du Sud d'être éligibles.

Cette solution de compromis a été soumise à l'ensemble des Membres le 3 mai 2022 afin qu'il soit discuté au sein du Conseil des APDIC en vue de parvenir à un résultat lors de la 12<sup>ème</sup> Conférence ministérielle qui se tiendra à Genève du 12 au 15 juin prochains.

Ce texte n'est pas présenté comme un texte de la « quadrilatérale », mais comme le fruit de consultations de la DG avec un « groupe informel de ministres ». Dans cette version transmise aux Membres, plusieurs passages figurent entre crochets : la nécessité de lister tous les brevets

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

nécessaires pour la fabrication d'un vaccin, la définition des Membres éligibles (le critère des 10% très vivement critiqué par la Chine) et l'insertion d'une disposition encourageant les pays en développement disposant de capacités d'exportation de vaccins à renoncer au bénéfice du dispositif (la Chine a en effet fait valoir qu'elle était prête à renoncer d'elle-même au bénéfice de ce dispositif à condition que le critère des 10% soit supprimé, et enfin la durée de mise en œuvre de mécanisme (3 ou 5 ans).

Ce texte fait actuellement l'objet de discussions informelles et de nombreuses propositions d'amendement ont été présentées par certains Membres.

## NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

### Initiative plurilatérale du Dialogue Informel sur la pollution plastique (IDP) - 30 mars 2022

Une dizaine de Membres ont dénoncé l'agression militaire russe de l'Ukraine ; la Russie a noté qu'il était inapproprié d'introduire le sujet de la territorialité des Membres dans les discussions de l'OMC dans la mesure où, si sous le GATT chaque Membre devait identifier les territoires sur lesquels s'appliquaient leurs engagements pris dans le cadre du GATT, cette obligation a été éliminée au moment de la création de l'OMC en raison de « tensions territoriales » (i.e. différends postcoloniaux).

En réaction aux présentations des parties prenantes externes, les Membres (RU, Pérou, Canada, Jamaïque, UE,

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

Australie, Philippines) ont souligné la nécessité de créer une passerelle entre les négociations à l'UNEA visant à mettre en place un instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique et l'OMC afin d'intégrer une composante « commerce » aux discussions.

Dans leurs présentations relatives aux efforts de lutte contre la pollution plastique à l'échelle nationale/régionale, l'UE et les Philippines ont rappelé l'importance de la mise en place d'une économie circulaire.

### Initiative plurilatérale des conversations structurées pour la durabilité environnementale (TESSD) - 31 mars et 11 avril 2022

Tandis qu'une dizaine de pays « like-minded » (dont l'UE) ont appelé la Russie à mettre un terme à sa guerre illégale, la déléguée ukrainienne a dénoncé la catastrophe humaine et environnementale entraînée par l'agression de la Russie.

Dans le cadre de l'échange de vues relatif aux mesures climatiques liées au commerce, un certain nombre de Membres ont rappelé l'importance « d'enclencher un dialogue ouvert » et de « développer un méthodologie commune » afin de verdir le commerce au niveau global, sans dupliquer ce qui est fait dans d'autres forums.

Dans le cadre de l'échange de vues relatif à l'économie circulaire, **les Etats-Unis** ont indiqué que « *tous les Membres devraient pouvoir participer aux réunions techniques sur ce sujet* ». Par ailleurs, au lieu de discuter des mesures adoptées au niveau national par certain Membre, il conviendrait de clarifier et d'harmoniser les objectifs verts de la *Membership* : ainsi, **le débat porterait davantage sur l'identification d'un objectif commun que sur les**

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

**moyens mobilisés par certains Membres pour atteindre des objectifs différents.**

Dans le cadre de l'échange de vues relatif aux biens et services environnementaux (BSE), la Chine a rappelé l'importance des transferts de technologies vertes vers les PED et les Etats-Unis ont proposé de tenir compte des conditions de production vertes et de travail justes et équitables pour identifier les biens environnementaux.

Dans le cadre de l'échange de vues relatif aux subventions, les Etats-Unis, le Japon et l'Australie ont encouragé les Membres à éliminer les subventions industrielles qui encouragent la surproduction et aggravent le bilan carbone international. Par ailleurs, l'Egypte (prenant pour la première fois la parole dans le cadre des TESSD) a appelé l'IISD à mener une analyse sur l'impact des subventions agricoles sur la sécurité alimentaire.

## Initiative plurilatérale sur les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) - 07 avril 2022

Le coordinateur de l'initiative (Uruguay) a annoncé que la **déclaration ministérielle, approuvée par le Groupe de travail le 24 septembre 2021, devrait être adoptée au niveau ministériel le 12 juin prochain, soit le premier jour de la CM12.**

Le Mexique a indiqué que la **plateforme Trade4MSMEs** – rassemblant des informations relatives au commerce destinées aux MPME (procédures d'exportations) et aux décideurs politiques (études et bonnes pratiques pertinentes) dans un espace unique– **était désormais disponible en anglais, français et espagnol.**

La **Global Cyber Alliance**, organisation à but non lucratif implantée aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, et en Belgique qui vise à accroître la fiabilité d'Internet pour permettre le progrès social et économique pour tous, **a présenté sa**

[camille.nasser-buchet@dgtresor.gouv.fr](mailto:camille.nasser-buchet@dgtresor.gouv.fr)

**boîte à outils à disposition des MPME** en vue d'améliorer leur cybersécurité. En outre, **l'International Trade Center (ITC) a communiqué des renseignements actualisés sur le Global Trade Helpdesk (GTH).**

**L'Ukraine, soutenue par les like-minded dont l'UE, a appelé les Membres à exclure la Russie de ce groupe de travail, dénonçant le fait que la guerre touchait les MPME ukrainiennes en première ligne: 75% d'entre elles auraient interrompu leur activité économique depuis le début de l'invasion (raisons sécuritaires, destruction d'infrastructures, cyberattaques etc.).** Ainsi, la Russie ne pourrait aspirer à renforcer la participation des MPME dans le commerce international, tout en menant une guerre injustifiée sapant cet objectif.

## ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

### Le Conseil du commerce des marchandises s'est réuni pour la première fois - 22 avril 2022

Le 22 avril dernier, le Conseil du commerce des marchandises, enceinte sous la responsabilité de laquelle les accords relatifs au commerce des marchandises sont placés, s'est réuni. **Cette première réunion de l'année 2022 du Conseil a été marquée par l'expression de fortes inquiétudes, par un nombre important de Membres, quant aux mesures et instruments de l'UE destinés à assurer un équilibre entre le développement durable et le commerce libre.**

Ces Membres questionnent la compatibilité de ces mesures et instruments avec les accords de l'OMC, leur relation avec les accords multilatéraux environnementaux principaux et encouragent à l'identification de solutions multilatérales communes. **Au titre des préoccupations offensives, l'UE a exprimé ses inquiétudes quant aux restrictions commerciales frappant les pneumatiques, les cosmétiques, les légumineuses ainsi que les politiques de**

**substitution aux importations par des productions domestiques.** Du reste, ne concernant pas directement l'UE, les préoccupations, déjà exprimées dans cette enceinte, relatives aux mesures frappant les produits des technologies de l'information et les produits liés à la 5G, justifiées par des considérations de sécurité nationale, ont été à nouveau abordées. **Par ailleurs, à l'instar des autres réunions de l'Organisation, cette première réunion du Conseil du commerce des marchandises a été marquée par les déclarations de l'Ukraine, de l'UE et de ses like-minded, condamnant fermement l'agression de l'Ukraine dont la Russie est l'auteur.** Cette dernière, aux termes d'une longue déclaration relative aux sanctions dont elle est l'objet, a réitéré ses déclarations précédentes. **Enfin, le Conseil du commerce des marchandises a élu son nouveau président en la personne du Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, M. OUDOT de DAINVILLE.**



Photo source DP France OMC

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## Les Comités administrant les accords relatifs à la défense commerciale se sont réunis dans le cadre de la « semaine des règles » - du 25 au 29 avril 2022

Chaque année, les Comités de l'Organisation administrant les accords liés aux instruments de défense commerciale se réunissent durant une même semaine dite « semaine des règles » (ou « rules week »). Ouvrant cette semaine dédiée, le Comité des sauvegardes s'est réuni le 25 avril 2022. Il ressort de cette réunion que les principales préoccupations exprimées par les Membres sont relatives aux mesures de sauvegarde frappant l'acier, lesquelles avaient été adoptées et justifiées, par plusieurs Membres, sur le fondement de la problématique des surcapacités.

Nonobstant les accords intervenus, en dehors de l'enceinte de l'OMC, entre plusieurs Membres à la fin de l'année 2021 et en début d'année 2022, conduisant à un assouplissement des mesures entre eux et à la conduite d'une réflexion commune sur la meilleure méthode pour traiter la problématique des surcapacités dans le secteur de l'acier, plusieurs mesures de sauvegarde demeurent. En ce sens, plusieurs Membres regrettent que ces mesures ne perdurent et que la problématique des surcapacités ne fasse pas l'objet d'une saisine commune dans l'enceinte multilatérale qu'est l'OMC. Le 26 avril, d'abord en session extraordinaire puis en session ordinaire, le Comité des subventions et des mesures compensatoires se réunissait.

Au terme de ces deux réunions, le Comité a poursuivi ses travaux habituels consistant à permettre aux Membres d'échanger quant aux notifications de leurs programmes

[pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr](mailto:pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr)

## Règlement des différends

### Réunion de l'Organe de règlement des différends du 27 avril 2022

Outre l'intervention d'une douzaine de Membres pour condamner fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, on en retiendra essentiellement l'intervention de la nouvelle ambassadrice américaine, Maria Pagan, sous le point consacré à l'Organe d'appel (il s'agit de l'initiative soutenue par 123 Membres pour relancer le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel).

Après avoir rappelé que les Etats-Unis soutenaient la réforme du règlement des différends, l'ambassadrice a souligné que les préoccupations américaines exprimées de longue date et partagées par de nombreux Membres n'avaient toujours pas été pris en compte. Elle a fait valoir

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

### Réunion de l'ORD du 30 mai 2022

**Deux rapports de groupes spéciaux ont été adoptés, le 1<sup>er</sup> dans l'affaire opposant le Costa Rica au Mexique au sujet des mesures phytosanitaires prises par ce dernier à l'encontre des importations d'avocats frais en provenance du Mexique et le second dans l'affaire opposant l'UE à la Turquie au sujet des mesures de sauvegarde européennes prises contre les importations d'acier en provenance de Turquie** (dans cette affaire, le groupe spécial a considéré

de subventions. Cet exercice, certes routinier, présente néanmoins une importance dans la mesure où la transparence est l'un des piliers sur lequel l'Organisation est fondée. En ce sens, plusieurs préoccupations se sont exprimées, quant à certains programmes de subventions, ou quant à l'absence du respect des disciplines de notification.

À ce titre, un groupe de Membre développé propose une amélioration des disciplines de notification et des règles de fonctionnement du Comité. Enfin, le 27, puis les 28 et 29 avril, le Comité des mesures anti-dumping se réunissait, dans diverses formations. Outre la présentation, par les États-Unis d'Amérique, de leur nouvelle législation relative à l'anti-contournement (méthode par laquelle certains exportateurs tentent d'échapper aux droits anti-dumping frappant leurs exportations), le Comité a également poursuivi ses travaux habituels de transparence.

Du reste, certaines préoccupations se sont exprimées à l'encontre d'un Membre, quant à l'adoption d'un nouvel instrument anti-dumping permettant une meilleure prise en compte des pratiques contraires à une concurrence juste, fondée sur des pratiques de marché. Enfin, dans l'ensemble des réunions dédiées à la « semaine des règles », l'Ukraine, l'UE et ses like-minded ont condamné l'agression russe dont l'Ukraine est victime.

**que le système actuel ne parvenait pas à répondre efficacement aux besoins des Membres, en raison de sa complexité, de ses retards, de son manque de transparence et de ses interprétations excessives.** Il convenait donc, selon elle, de mieux comprendre les intérêts de tous les Membres et pas seulement ceux des États-Unis. **Une véritable discussion sur une réforme durable du règlement des différends devait donc être engagée à condition que cette discussion vise à garantir que ce système reflète les intérêts de tous les Membres et ne préjuge pas ce à quoi un système réformé devrait ressembler.**

que les mesures de sauvegarde de l'UE n'avaient pas été suffisamment motivées s'agissant de l'établissement du lien de causalité entre l'accroissement des importations d'acier en provenance de Turquie et l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage pour la branche de production d'acier au sein de l'UE).

En effet, dans ces deux affaires, le Costa Rica et l'UE ont renoncé à faire appel dans le cadre respectivement de l'arrangement provisoire multipartite d'arbitrage en appel (AMPA) auquel le Mexique et les Costa Rica font partie et du mécanisme similaire mis en place sur une base ad hoc par l'UE et la Turquie sur le fondement de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC (voir également ci-après).

Les Etats-Unis ont salué les accords auxquels sont parvenues les parties pour résoudre ces deux différends, ce

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

#### Mise en place d'une solution d'arbitrage entre l'UE et la Turquie

Fin mars 2022, l'UE et la Turquie sont convenues de recourir à l'arbitrage, sur le fondement de l'article 25 du MARD, afin de trancher, le cas échéant, leurs deux différends en appel à savoir l'affaire dite des produits pharmaceutiques et l'affaire des mesures de sauvegarde sur les importations turques d'acier.

Les procédures d'arbitrage agréées entre les deux parties reprennent mutadis mutandis celles de l'AMPA, à l'exception notable de la composition du pool d'arbitres qui seront chargés de statuer sur les appels, puisque ce pool sera constitué de cinq anciens membres de l'Organe d'appel et de cinq des dix arbitres sélectionnés dans le cadre de l'AMPA. Un appel sera examiné par trois arbitres désignés selon le principe de la sélection aléatoire.

[ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr](mailto:ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr)

qui montre selon eux que le système de règlement des différends a fonctionné.

Enfin, l'initiative visant à relancer la désignation des membres de l'Organe d'appel a été de nouveau rejetée par les Etats-Unis qui ont, dans le même temps, rappelé qu'ils étaient favorables à une réforme durable du système de règlement des différends à laquelle ils travaillaient. Ils ont insisté sur le fait que la 1<sup>ère</sup> étape de cette réflexion consistait à appréhender les intérêts de tous les Membres dans ce système sans préjuger du résultat final.

L'UE ayant renoncé à faire appel dans l'affaire des produits en acier, seule l'affaire des produits pharmaceutiques sera tranchée en appel dans le cadre de cet arbitrage ad hoc par deux arbitres AMPA, le Mexicain Mateo Diego-Fernández Andrade et le Chinois Guohua YangANG, et l'ancien membre de l'Organe d'appel, le Coréen Seung Wha Chang.

Pour rappel, dans cette affaire, le groupe spécial a fait entièrement droit à l'UE qui soutenait que la réglementation turque violait les règles OMC, en ce qu'elle exigeait une localisation sur le territoire turc de la production d'un certain nombre de produits pharmaceutiques afin que ces produits puissent être remboursés par la Sécurité sociale turque.

## AUTRES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION

### Séminaire sur la sécurité alimentaire organisé par l'OMC - 26 avril 2022

Ce séminaire a rassemblé des partenaires de différents horizons: organisations internationales, universitaires, représentants des membres de l'OMC. Il s'agissait à la fois d'échanger sur les analyses des causes de la crise actuelle et solutions possibles, ainsi que sur les expériences de différents membres.

De nombreux intervenants (organisations internationales et pays développés notamment) se sont accordés sur la nécessité de maintenir un système commercial ouvert durant cette crise et d'éviter toute sur-réaction telle que des mesures de restrictions aux exportations ou des achats massifs pour renforcer des stocks. Cela contribue à accroître la tension et la volatilité sur les marchés internationaux. Dans cette optique la transparence est particulièrement importante pour éviter toute sur-réaction des marchés mondiaux alors que les disponibilités restent suffisantes.

Plusieurs organisations internationales ont également souligné la nécessité de réorienter les soutiens agricoles

[christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

vers la recherche et la protection de l'environnement. La réduction des soutiens internes distorsifs contribuerait notamment à renforcer la résilience des systèmes alimentaires mondiaux. A également été soulignée la nécessité de distinguer sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire (notion plus autarcique).

Plusieurs pays en développement ont par ailleurs profité de ces échanges pour rappeler leurs demandes dans le cadre des négociations OMC: réduction des inégalités de l'accord agricole (réduction des soutiens des pays développés), importance de la boîte développement... Ils ont également insisté sur l'importance d'une solution pérenne pour les programmes de stockage public pour la sécurité alimentaire. Différents pays développés ont souligné les distorsions que pourraient induire de tels programmes. La CNUCED a appelé à une analyse globale des distorsions et bénéfiques liés à ces programmes.

## Perspectives pour l'économie mondiale des économistes de l'OMC

**L'année 2021 a été marquée par une reprise du commerce mondial.** Les exportations de marchandises ont crû en volume de 9.8% dans le monde et de 13.8% en Asie. La valeur du commerce mondial de marchandises a augmenté de 26% (59% pour les produits miniers, 19% pour les produits agricoles, 21% pour les produits manufacturés), représentant 22 400 milliards USD. Si les flux commerciaux de services sont demeurés stables, leur valeur a augmenté de 15% en glissement annuel pour atteindre 5 700 milliards USD.

**Du fait principalement de la guerre en Ukraine, des sanctions et de la perte de confiance des milieux d'affaires, les économistes de l'OMC ont revu à la baisse leurs prévisions pour les années 2022 et 2023.** Les confinements en Chine qui pourraient entraîner de nouvelles perturbations dans les chaînes de valeurs pourraient engendrer une nouvelle révision à la baisse de ces prévisions. Bien que ces chiffres soient **plus incertains que d'habitude**, les économistes de l'OMC considèrent qu'en **2022, le PIB mondial devrait augmenter de 2.8%** (4.1% auparavant). Le **commerce mondial de marchandises devrait croître de 3% en 2022** (4.7% auparavant) et de 3.4% en 2023. Alors que durant les vingt ans qui ont précédé la

crise financière de 2008, le commerce mondial a augmenté environ deux fois plus vite que le PIB mondial, ce ratio est tombé à 1: 1 en moyenne après la crise. En suivant les prévisions actuelles, ce ratio serait de 1.1: 1 en 2022 et en 2023.

Selon les nouvelles prévisions des économistes de l'OMC, la croissance du volume des exportations en 2022 devrait atteindre 3.4% en Amérique du Nord, 2.9% en Europe, 4.9% dans la Communauté des Etats indépendants, 11% au Moyen-Orient, 1.4% en Afrique et 2% en Asie. S'agissant des importations, leur croissance devrait atteindre 3.9% en Amérique du Nord, 3.7% en Europe, -12% dans la Communauté des Etats indépendants, 11.7% au Moyen-Orient, 2.5% en Afrique et 2% en Asie. A l'exception du Moyen-Orient, toutes les régions ont vu leurs prévisions pour 2023 revues à la baisse.

Face à ce constat d'une moindre hausse des échanges commerciaux, la Directrice générale considère que lors de la survenance d'une crise, **plus de commerce est nécessaire pour garantir un accès stable aux produits de première nécessité.**

[ruben.morice@dgtresor.gouv.fr](mailto:ruben.morice@dgtresor.gouv.fr)

## Rapport du Secrétariat de l'OMC et du Forum économique mondial – Les promesses de la TradeTech: Perspectives politiques pour exploiter la numérisation du commerce

La publication du rapport de l'OMC et du Forum Economique Mondial «Les promesses de la TradeTech: Perspectives politiques pour exploiter la numérisation du commerce» a été l'occasion pour la Directrice générale de l'OMC de rappeler à l'occasion d'un séminaire organisé le 12 avril que **la numérisation du commerce accentue la prévisibilité de celui-ci, réduit les charges administratives et favorise la résilience des chaînes de valeurs.** Si les opportunités sont nombreuses, **l'encadrement juridique, notamment multilatéral, demeure cependant encore insatisfaisant et nuit à son développement selon le président du Forum économique mondial.**

Divisé en cinq parties, le rapport met en avant cinq priorités visant à soutenir le développement du commerce électronique :

1) Favoriser un accès global à des connexions fiables, abordables et rapides, ainsi qu'un cadre juridique favorisant la transmission transfrontières des données ;

2) Instaurer un cadre propice à la reconnaissance transfrontière des documents et des transactions commerciales numériques ;

3) Disposer d'une approche globale des identités numériques des personnes physiques et morales ainsi que des objets, afin d'accroître la confiance dans le commerce électronique ;

4) Adopter des définitions et des structures communes relatives aux données afin de renforcer l'interopérabilité entre les plateformes ;

5) Faciliter l'appropriation des nouvelles normes internationales par les acteurs, ces derniers devant se conformer à des règles parfois nombreuses, techniques et complexes à comprendre.

Face à ces défis, **les accords commerciaux pourraient se révéler particulièrement utiles.** Ceux-ci peuvent en effet comprendre des dispositions facilitant l'interopérabilité et la convergence des réglementations et favorisant les échanges de bonnes pratiques.

[ruben.morice@dgtresor.gouv.fr](mailto:ruben.morice@dgtresor.gouv.fr)

## AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

### Rencontre avec les stagiaires du Programme de stage Franco-irlandais (FIMIP) – 11 avril 2022

La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC a accueilli, aux côtés de la Délégation permanente de l'Irlande, les stagiaires du programme de stage franco-irlandais (FIMIP) actuellement en formation dans les missions auprès de l'OMC.

Pour rappel, la France contribue annuellement à ce programme à hauteur de 900 000 € dans le cadre de son aide au commerce. Depuis sa mise en place en 2003, ce programme a permis de former plus de 200 fonctionnaires issus de pays en développement.



Stagiaires de l'OMC – Programme FIMIP 2022

Après un discours d'accueil par Jérôme Bonnafont, ambassadeur de la France auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, qui a rappelé que les Membres siégeant de manière permanente au Conseil de sécurité des NU ont une responsabilité particulière en matière de maintien de la stabilité et la paix internationales, conditions sine qua none pour le développement économique global, les stagiaires ont pu assister à deux présentations visant à expliciter le fonctionnement des délégations française et irlandaise

auprès de l'OMC. Par la suite, les conseillers agricoles des délégations de la France et de l'Irlande auprès de l'OMC ont présenté l'état de l'art des négociations agricoles à l'OMC puis échangé avec les stagiaires FIMIP à ce sujet.

En septembre, les stagiaires FIMIP auront l'opportunité de rencontrer les agents du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance chargés des sujets de politique commerciale dans le cadre d'un voyage de travail à Paris.

[hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr](mailto:hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr)

## CALENDRIER

### Mois de mai 2022

- 2**  
Une analyse détaillée du Rapport 2021 sur le développement des CVM
- 3**  
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- 4**  
Comité du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce  
Réunion informelle du Comité des négociations commerciales et des des Chefs de délégation  
Le commerce et les technologies environnementales



**5**

Comité du budget, des finances et de l'administration  
Renforcement de la coopération internationale sur les subventions

**6**

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
Groupe informel des pays en développement  
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

**9-10**

CONSEIL GÉNÉRAL

**11**

Dialogue informel sur les plastiques – réunion pré-plénière  
37ème série de consultations du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton  
Réunion d'information organisée par l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de la CM12 sur les arrangements logistiques pour la douzième Conférence ministérielle  
Session d'information – interruptions des chaînes d'approvisionnements affectant les exportations de coton des PMA

**12**

Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton  
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie

**13**

Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat

**16**

Cinquième Dialogue Sud-Sud sur les PMA et le développement

Conseil du commerce des services

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation

**17**

Comité de l'évaluation en douane  
Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

**18**

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale  
Organe d'examen des politiques commerciales - Suisse/Liechtenstein

**19**

Comité de l'agriculture - Session extraordinaire informelle à participation non limitée  
Groupe de travail de l'accession de l'union des Comores  
Groupe de travail informel sur les MPME

**20**

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les petites économies

Comité de l'agriculture - Session extraordinaire informelle à participation non limitée  
Organe d'examen des politiques commerciales - Suisse/Liechtenstein

**24**

Dialogue informel sur la pollution plastique et le commerce écologiquement durable des matières plastiques

**26**

ASCENSION (jour férié à l'OMC)

**27**

Jour férié à l'OMC

**30**

Sous-comité des pays les moins avancés

**31**

## Mois de juin 2022

**1**

Comité de l'agriculture - Session extraordinaire informelle à participation non limitée - Chefs de délégation  
Organe d'examen des politiques commerciales - Nouvelle-Zélande  
Table ronde régionale de haut niveau sur la facilitation de l'investissement pour le développement: comment les économies arabes en bénéficieront  
Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce  
Commerce et adaptation au changement climatique  
Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation

**2**

Comité du commerce et de l'environnement  
Comité de l'agriculture - Session extraordinaire informelle à participation non limitée - Chefs de délégation  
Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

**3**

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation  
Organe d'examen des politiques commerciales - Nouvelle-Zélande

**6**

LUNDI DE PENTECÔTE (jour férié à l'OMC)

**7**

Réunion extraordinaire du Conseil général

**12-15**

DOUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE



**12<sup>th</sup> WTO MINISTERIAL  
CONFERENCE  
GENEVA 2022**  
CO-HOSTED BY KAZAKHSTAN



**MC12  
GENEVA  
2022**

**20**

Atelier thématique SPS sur la transparence  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur le Mécanisme de suivi pour le traitement spécial et différencié  
Atelier - Mesures sanitaires et phytosanitaires  
Comité du commerce et du développement  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les arrangements commerciaux préférentiels  
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les ACR

**21**

Séance thématique : L'utilisation de l'audit à distance (virtuel) et la vérification dans les cadres réglementaires  
Réunion informelle du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires - Séance thématique  
Organe d'examen des politiques commerciales - Ghana  
Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan

**22**

Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires  
Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan  
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**23**

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**  
**Organe d'examen des politiques commerciales - Ghana**

**24**

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**27**

Comité des accords commerciaux régionaux

Réunion informelle - Comité de l'agriculture

Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés

Comité accès au marché

Comité de l'agriculture

**28**

Comité de l'agriculture

Comité des accords commerciaux régionaux

Comité de l'agriculture

**29**

Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce

**30**

Comité de la facilitation des échanges

Organe de règlement des différends

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 02 /06/2022

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse

Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

**Ministère de l'Economie et de la Relance / Direction générale du Trésor**

Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>